

Puis vinrent les propositions visant à créer la Corporation de développement du Canada. Elles furent avancées pour la première fois au moment du congrès politique du Nouveau parti démocratique, en 1961. Par la suite, cette idée fut relancée par un certain nombre de personnes, avec quelques variations. Une de ces personnes était Walter Gordon, qui a fait des propositions en ce sens. Elles furent toutes refusées. Un bill fut proposé à la Chambre alors qu'il était ministre des Finances, mais aucune suite ne fut donnée à ce projet de loi.

Enfin, en 1971, on adopta un projet de loi visant à créer la Corporation de développement du Canada. Je suis certain que la plupart des gens s'attendaient à ce que ce soit une proposition créatrice et imaginative. Je pense que ce n'était absolument pas le cas. Nous avons créé une institution, une nouvelle corporation, précisant qu'elle serait à but lucratif, qu'elle serait contrôlée par des intérêts privés, et que la part du gouvernement serait limitée, une fois la corporation constituée, à 10 p. 100. Ce nouvel instrument, tel qu'il est établi et qu'il fonctionne actuellement, ne peut être utile à la mise au point d'une politique de développement national. Les mesures adoptées ne peuvent changer la situation de la propriété étrangère, des placements étrangers et du contrôle étranger de l'économie canadienne.

• (2050)

Par suite des pressions exercées par l'opposition sur le gouvernement, une étude fut entreprise. On décida d'étudier toute la question de la propriété étrangère. L'ordre en a été donné au printemps de 1970 et, il va sans dire, depuis deux ans bien des questions ont été soulevées à la Chambre à ce sujet. Pas plus tard que l'automne dernier—et j'ai des renseignements que je pourrai transmettre à quiconque met en doute mes paroles ou ma mémoire...

Une voix: Non, grands dieux!

M. Burton: ... on nous a donné l'assurance à plusieurs reprises que l'affaire était à l'étude et que le gouvernement n'avait pas encore pris de décision. Plus tard, cependant, il est devenu évident que le gouvernement avait pris sa décision de principe en juillet dernier. Cela fut révélé le 29 juillet, pour être précis, par un document publié dans la *Gazette* ou le *Star* de Montréal—je ne me souviens plus duquel il s'agissait—qui semblait bien être une copie d'une note du cabinet qu'on s'était procurée.

Il était évident que, en dépit de ce que le premier ministre (M. Trudeau) et des membres du gouvernement avaient déclaré à plusieurs reprises au cours des mois qui suivirent, le gouvernement avait pris sa décision de principe à ce sujet l'été dernier. D'autres travaux et entretiens devaient se dérouler. Enfin, le 2 mai devait être le jour J. Vraiment, je ne peux que dire: Quel four! Quelle affreuse comédie! Je ne peux croire que le gouvernement ait eu le culot de présenter à la Chambre une telle politique en guise de solution aux problèmes qu'on avait discutés si longtemps.

Le gouvernement avait étudié cette question pendant deux ans. De même, on a présenté à la Chambre un

[M. Burton.]

important document représentant les études et les réflexions portant sur ce sujet. Toutefois, quand vint le moment de passer à l'action, nous avons découvert que l'intervention du gouvernement était beaucoup plus limitée. J'en suis réduit à demander si le gouvernement pense vraiment que ce bill répondra aux fins envisagées. Qu'est-ce que le bill à l'étude révèle de l'attitude des libéraux vis-à-vis des affaires publiques? A mon avis, le parti libéral agit le moins possible. Il ne veut rien déranger, il ne veut pas bouleverser la structure actuelle du pouvoir au Canada. Il ne veut pas froisser les 95 sociétés sur lesquelles il compte pour l'appuyer. Le parti libéral n'est pas vraiment engagé lorsqu'il s'agit de changements et de progrès sociaux. Il agira s'il y est forcé, s'il le doit, s'il n'a pas d'autre choix.

Avant le 2 mai, une situation très curieuse s'est produite mettant en cause le parti libéral et le parti progressiste-conservateur. D'une part, le parti libéral était traditionnellement considéré comme le parti continental, le parti qui envisage les affaires économiques du point de vue du continent. Apparemment, des changements étaient en cours, le parti semblait disposé à agir et à se donner une orientation nouvelle. D'autre part, le parti progressiste-conservateur était traditionnellement le parti nationaliste, le parti soucieux d'entité nationale, qui, dans le passé, avait pris position sur cette question.

Ces derniers mois, nous entendons le chef du parti conservateur progressiste (M. Stanfield) recommander: «N'effrayons pas les Américains; ne nuisons pas à nos relations avec eux; ne tarissons pas notre source de capitaux étrangers.» Bon nombre de disciples fidèles, sincères et loyaux du parti conservateur ont tressailli et hoché la tête en entendant leur chef parler ainsi.

J'ai lu attentivement le discours du député de Fundy-Royal (M. Fairweather), qui a été le premier à parler au nom de l'opposition officielle au cours du débat sur le bill, et, à mon avis, il a contribué à brouiller davantage les cartes. Les idées énoncées par le député de Fundy-Royal ne correspondaient pas, je trouve, à celles qu'avait exprimées son chef ces derniers mois. Le député a fait part, et à juste titre, de certaines de ses inquiétudes à propos du bill. Il a parlé de son inefficacité, de certains problèmes qu'il pose, et il a déclaré, si j'ai bien compris, que le bill ne réussirait pas tellement à résoudre le problème qui en avait motivé la présentation. Dans quelle sorte de désorganisation se trouvent donc nos libéraux et nos conservateurs? Il semble que ces deux partis soient dans un état d'extrême confusion. Ni l'un ni l'autre ne semblent vouloir prendre de mesures efficaces pour endiguer l'érosion de l'économie canadienne, mettre au point des formules de rechange, ou créer de nouveaux instruments de politique.

De plus, il faut reconnaître que pendant tout ce débat, le rôle du premier ministre a été plutôt terne et inefficace. Dans ses déclarations des derniers jours, il a certes adopté une position des plus prudentes dont il n'a pas à être fier. Il a laissé entendre que si le bill était retenu à la Chambre des communes, les conséquences pourraient être graves. Il prétend que les partis d'opposition seront tenus responsables si le bill n'est pas adopté avant la fin de juin.